ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation actuelle du secteur de l'hôtellerie de plein air

Question écrite n° 29047

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation actuelle du secteur de l'hôtellerie de plein air. En effet, de nombreuses mesures ont été prises et vont permettre de sauver à court terme la trésorerie des campings et de passer le cap des premières semaines de confinement et de fermeture administrative. Mais si la saison estivale devait être gravement impactée, il leur manquerait l'élément central dont toutes les activités très fortement saisonnières auront impérieusement besoin pour ne pas disparaître : le report de 12 mois de toutes les échéances de crédit. En effet, le report de 6 mois seulement qui est proposé dans le dispositif actuel est inadapté à leur modèle économique, parce qu'il faudra attendre une année entière pour reconstituer leur trésorerie. Les encours de crédit étant largement supérieurs au seuil des 25 % du chiffre d'affaires annuel, les nouveaux prêts garantis par l'État ne seront pas non plus une solution. L'hôtellerie de plein air, premier hébergeur touristique en France et leader du tourisme social, accepte bien entendu que de justes intérêts supplémentaires soient appliqués et demande simplement, à l'instar des conditions relatives au report de 6 mois, l'absence de pénalités et de frais de dossier. Aussi, il souhaiterait savoir les mesures que compte prendre le Gouvernement afin d'accompagner le secteur de l'hôtellerie de plein air.

Données clés

Auteur : M. Damien Abad
Circonscription : Ain (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29047
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 avril 2020, page 3067
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)